

DU LOGEMENT ET DES SERVICES PUBLICS POUR LES FEMMES SANS-PAPIERS

Une analyse d'Henriette Essami-Khullot
CFS asbl – 2024

Analyse 2024

Collectif Formation Société (CFS asbl) – pôle Education permanente/cohésion sociale
Rue de la Victoire 26
1060 Saint-Gilles

02/543 03 03
ep@cfsasbl.be

Toutes publications sont disponibles gratuitement sur ep.cfsasbl.be

Avec le soutien de



Est-il encore nécessaire de rappeler qu'être et survivre en étant une personne en situation 'irrégulière' (PESI) en Belgique s'accompagne de limitations et d'aléas qui ne disent plus leur nom ?

Cela va de soi que le libre accès aux droits fondamentaux, la subsistance propre et du ménage s'avèrent être des questions essentielles au bien-être et au développement du commun des mortels. Cependant, la problématique des personnes en situation irrégulière dites 'sans-papiers' demeure continuellement reléguée au dernier plan bien qu'intrinsèquement liée au droit du séjour.

En effet, l'absence d'un titre de séjour valable représente un frein important à l'accès aux droits les plus fondamentaux dont tout être humain est censé disposer.

Parmi les nombreux droits dont sont privées les PESI figurent – pour ne citer que ceux-ci – l'accès légal au logement et l'accès au travail. Nul doute que l'herméticité qu'engendre la situation administrative des PESI limite considérablement leur champ des possibilités dans la vie de tous les jours et les installent dans la spirale infernale de l'engrenage du travail souterrain dit 'en noir' et du sans-abrisme.

En l'absence de solutions concrètes et respectueuses de leur dignité et confrontées à l'inaction des gouvernements qui se succèdent, ne pouvant se permettre de mettre en suspens leur (sur)vie, les personnes concernées s'organisent depuis de nombreuses années autour des injustices, discriminations et systèmes d'oppression qui jalonnent leur quotidien en

recourant à des stratégies d'organisations collectives jugées 'radicales' : des méthodes qui se sont vues multipliées avec la pandémie Covid-19.

C'est dans ce contexte que s'insère mon intervention : en effet, la problématique de l'accès au logement des personnes sans-papiers est un de mes terrains d'action et s'inscrit dans le cadre de mes activités militantes. Ma double casquette de coordinatrice et d'habitante d'occupations (VSP Berchem-Ste-Agathe : 2020 – 2021, VSP Amazones/Defacqz : 2021 – 2022) m'a conféré une vision riche et authentique de cette situation particulière.

C'est donc armée de ma grille d'analyse intersectionnelle nourrie par mon parcours de femme, mon expérience de sans-papiers ainsi que de mon expertise de terrain, que j'aborde la thématique (quelque peu méconnue) de la femme sans titre de séjour confrontée au logement et à la perte de travail en période de crise sanitaire.

La dernière crise sanitaire que nous avons traversée s'est immiscée dans nos vies d'une manière brusque et bouleversante, balayant sur son passage les habitudes, certitudes et modes de vie de la planète entière et creusant un peu plus l'écart de pauvreté entre personnes avec et sans-papier mais également l'écart entre les hommes et les femmes. Avec la pandémie est arrivé le confinement, forçant la population belge à s'isoler entre quatre murs, imposant distanciation physique et fermeture de l'Horca, du secteur du divertissement et de nombreux établissements dits 'non-essentiels'.

La soudaine émergence de cette pandémie sur le territoire belge a suscité une mobilisation sans précédent qui s'est remarquable, entre autres, au travers de l'élargissement du soutien social des personnes et familles, tous milieux confondus. « À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles » direz-vous.

Les lourdes restrictions sanitaires occasionnées par la Covid-19 ont assurément été un calvaire pour les millions de personnes confinées sur le territoire belge en 2020. Cependant, un pan de la population dit 'sans-papiers' s'est trouvé oublié par l'État belge du fait du caractère précaire de la situation administrative de ces personnes.

L'accès au travail étant hermétiquement fermé aux PESI, ces dernières se sont rabattues depuis des décennies sur le travail au noir se présentant la plupart du temps sous forme de jobs dans l'hôtellerie et la restauration et de prestations auprès de particuliers (baby-sitting, aide à la personne, aide-ménagère, etc.). Jobs le plus souvent effectués sous des salaires horaires ou journaliers inéquitables et dans des cadres et conditions de travail dépréciatifs de la valeur humaine et intellectuelle des personnes. Sans surprise, toutes les restrictions imposées par la pandémie ont naturellement mené pour les PESI à la perte de leurs emplois initialement fragiles et précaires.

Il est important de noter que ces emplois de fortune, à l'apparence d'aubaines, se révèlent être des jougs insidieux de l'exploitation et de violences inimaginables.

En effet, l'absence d'un titre de séjour valable se révèle être, chez bon

nombre 'd'employeurs', un levier de dépouillement de leurs valeurs, principes et scrupules, laissant apparaître injonctions et injustices des plus abjects : rémunérations largement inférieures aux tarifs horaires en vigueur (par exemple 20 euros pour un baby-sitting d'une journée entière : plonge et ménage compris), rémunérations épisodiques, chantages, humiliations, violences de genre... : ceci est un léger éventail du lot des PESI sur le plan professionnel.

Les femmes sans-papiers, grandes oubliées de ce pan négligé de la population belge, paient malheureusement le prix fort, car étant victimes de violences de genre allant du harcèlement aux abus sexuels. Ces relations inégalitaires maintiennent les femmes sans-papiers captives de leurs bourreaux, car la peur d'une dénonciation auprès des autorités ainsi que la peur d'un séjour en centre fermé qui peut se solder par une expulsion vers la contrée d'origine est omniprésente ; ce qui les amène bien souvent à se terrer dans le silence et dans une inaction forcée.

Or, il convient de souligner que les femmes sans-papiers représentent le maillon le plus précarisé de la chaîne de précarité en Belgique : elles sont quotidiennement victimes de violences de genre, financières, physiques et sexuelles, résultant de leur invisibilité ; une invisibilité, fruit rancid d'une invisibilisation voulue par les machines politique et médiatique.

Effectivement, le portrait de la personne migrante habituellement véhiculé par les partis politiques (d'extrême droite, notamment) est systématiquement dressé au masculin.

Pour faire simple, dans l’imaginaire collectif, la personne migrante est UN migrant : un homme seul, généralement violent et oisif, exclusivement motivé par l’accaparement des maigres avantages sociaux dont bénéficient les populations locales. Ces discours infondés se trouvent massivement soutenus et relayés par des images de photojournalisme, qui dépeignent des chapelets d’hommes seuls uniquement munis de balluchons, et qui transforment les personnes migrantes en purs outils d’instrumentalisation politique. De quoi alimenter les peurs des populations locales. Ces portraits tronqués impactent négativement les femmes migrantes, qui représentent tout de même près de 54% de l’ensemble des personnes migrantes dans l’Union Européenne. Ces femmes stigmatisées, déshumanisées, se retrouvent malgré elles victimes de cette culture de la peur qui vient lourdement opacifier les réalités de leurs parcours migratoires ponctués de violences qui, malheureusement, ne s’évanouissent pas à leur arrivée en Belgique où elles sont en proie au mal redoutable de l’exploitation et de la violence institutionnelle.

Entre situation administrative incertaine, emplois précaires et logements indignes, le fil conducteur est évident. Qui dit sans-papiers, dit emplois aléatoires donc, accès laborieux à un logement digne et impossibilité de conclure un contrat de bail légal qui garantisse effectivement les droits et la sécurité du locataire. Nombre de logeurs et marchands de sommeil qui profitent de la situation administrative de leurs locataires voient en cette occasion la possibilité d’imposer les pires des humiliations. Et ce, dans des

conditions inhumaines : interdiction de domiciliation, caves, logements non-éclairés, non-aérés, insalubres, humides, travaux d’aménagement et de rénovation nécessaires mais ignorés, mise en conformité des installations bâclée, augmentation intempestive des loyers sans référence légale aucune.

Comment s’étonner, dans ces conditions, que, face à la question du logement, une fois encore, les femmes sans-papiers paient le prix fort en naviguant entre chantages, harcèlement moral et sexuel, humiliations en tout genre, violences verbales et/ou physiques, expulsions illégales et humiliantes, etc. Ici aussi, la peur d’une dénonciation auprès des autorités ainsi que la peur d’un enfermement en centre fermé font loi.

Pour en revenir à la pandémie, les restrictions ayant entraîné la perte de leurs emplois, un certain nombre de personnes sans-papiers se sont retrouvées sur « le carreau ». Et bien entendu, ce chômage et cette paupérisation forcés ont mené pour certains d’entre eux à la perte du logement également.

Des activistes et collectifs ont, dans la mesure de leurs moyens, abrité quelques-unes de ces personnes au sein d’occupations politiques déjà existantes. Ceci, dans des conditions de vie et sanitaires bien en deçà des minima requis.

Avec la hausse des cas de contaminations et décès, et face à la mobilisation d’activistes et de collectifs, les autorités ont momentanément mis à disposition des PESI des ‘hôtels’ leur assurant, le temps du confinement, le gîte et le couvert.

Avec l'arrivée du déconfinement, ce public s'est vu 'renvoyé' de ces hôtels et donc relogé dans les conditions précaires des occupations.

LES OCCUPATIONS NE SONT PAS DES SQUATS

Les occupations impliquent un choix politique des premiers concernés, une distinction consciente qui s'inscrit dans la dynamique de réappropriation de leurs droits.

Les clichés véhiculés autour des squats dans l'opinion publique, de lieux de rassemblements de toxicomanes dangereux – entre autres – sont très peu représentatifs des combats que mènent les personnes en séjour irrégulier dans leur lutte pour la reconnaissance de leurs droits. Les occupations politiques sont des lieux de lutte, des outils de politisation des publics concernés et des moyens de « visibilité » aidant à remettre « en lumière » la question des PESI.

En l'absence de dispositifs existants adaptés à leur lutte, des collectifs tels que la Voix des Sans-Papiers, investissant depuis plusieurs années des bâtiments inoccupés/abandonnés, se sont vus dans l'urgence de se substituer à l'État et aux autorités compétentes en relogant des centaines de personnes livrées à elles-mêmes en cette période sensible de Covid.

Quelle autre option qu'investir à nouveaux des bâtiments inoccupés, sachant que de 17000 à 26400 logements à Bruxelles sont inoccupés (estimation faite par une équipe de chercheurs ULB/VUB en 2021) ? Ces biens sont, la plupart du temps, volontairement laissés à l'abandon par les

propriétaires sur le conseil de spéculateurs immobiliers, sur des périodes allant de 3 à 5 ans.

Un faible pourcentage de ces occupations donne lieu à des conventions d'occupation temporaire permettant aux habitants d'y résider. Les raisons de ce faible pourcentage étant l'absence de subsides suffisants, le caractère jugé illégal de la situation administrative des occupants, l'absence d'une jurisprudence existante écrite et établie pour ce type d'occupations. Celles qui débouchent sur des contrats d'occupation temporaire sont tenues dans des conditions de vie peu convenables, exigeant des aménagements « a minima » adaptés aux femmes présentes.

La promiscuité avec des hommes, le manque d'intimité, le manque d'installations sanitaires en suffisance, l'insalubrité, l'instabilité des installations hydrauliques et électriques, les violences de genre : voilà quelques-uns des écueils auxquels peuvent être confrontées les femmes sans-papiers au sein des occupations.

Ajoutons à cela l'impossibilité de domiciliation officielle dans une occupation. Cela reste encore proscrit de mentionner l'adresse d'un tel lieu comme adresse principale (ou de référence), ce lieu partagé ne répondant pas aux critères 'officiels' de décence d'un logement : c'est le cas, par exemple, de l'occupation VSP Defacqz sous convention de bail précaire depuis juillet 2021.

Cet élément qui constitue un frein dans l'amorce ou la poursuite de démarches administratives – en vue d'une régularisation de séjour, notamment – renvoie, une nouvelle fois, vers des alternatives telles que la

domiciliation auprès de tiers ; une pratique payante non- réglementée qui mène également à des relations inégalitaires abusives du fait de l'instabilité administrative des personnes demandeuses.

UNE VIE SANS-PAPIERS : UNE BOUCLE SANS FIN ?

Il est évident, à la lecture des éléments qui précèdent, que l'absence d'un titre de séjour valable emmure les PESI dans un cercle vicieux, chaque aspect de leur vie étant exposé à une série d'aberrations soutenues par les institutions.

Effectivement, les pouvoirs publics entretiennent – à couvert – l'engrenage pernicieux de l'exploitation qui installe ces personnes dans des gouffres infernaux de violence et d'esclavage moderne. Comment se représenter en toute conscience qu'un individu ne disposant d'un titre de séjour valable se voie demander par une institution des preuves de stabilité que sa situation ne peut lui permettre de présenter ?

Notons que de nombreuses femmes sans-papiers infirmières, aide-soignantes de formation, etc. se sont vu invitées – au summum de la crise sanitaire – à renforcer le personnel soignant auprès de maisons de repos et de soins. Elles ont presté et affronté cette pandémie au côté des travailleuses de la santé de première ligne « avec papiers », mais ont aussitôt été remises sur le carreau à mesure que la pandémie s'atténuait.

Permettez-moi d'embrayer sur quelques autres notables aberrations purement belges : plusieurs secteurs

d'activités souffrent d'une pénurie de main d'œuvre active ; plus de 200.000 emplois dans les « métiers en pénurie » restent vacants. Pourtant, des dizaines de milliers de PESI qui vivent en Belgique, y travaillent depuis des années sans opportunité aucune d'accéder au marché de l'emploi de façon légale. Cependant, les vies de ces travailleurs et travailleuses se jouent chaque jour sur des chantiers de construction publique qui ont vu naître plusieurs des bâtisses qui habitent si joliment le paysage belge.

À ce sujet, bon nombre d'accidents et de décès font la une des journaux depuis quelques années dans un silence et une indifférence effroyables.

À titre d'information et de rappel, la reconstruction de la station de métro Maelbeek à Bruxelles à la suite des attentats de mars 2016, est le fruit du dur labeur de personnes sans-papiers, aussitôt remises sur le côté une fois ces travaux achevés.

En dépit de ces brillants exemples qui illustrent l'activité et de la contribution des personnes sans-papiers ainsi que la disponibilité d'une certaine main-d'œuvre, les idées reçues persistent à propos de la prétendue paresse et du prétendu caractère profiteur des personnes migrantes.

Pourtant, contrairement aux idées reçues, la population des PESI regorge de profils, de cursus scolaires et académiques riches et divers. Il est important de mentionner que les multiples causes des parcours migratoires des PESI conduisent nombre d'entre elles à revoir au rabais leurs attentes sur le marché du travail. Aussi, les procédures xénophobes

d'accréditation et de reconnaissance des diplômes étrangers de nombreuses minorités ethniques en Belgique associées à l'absence de prise en compte des compétences et expériences acquises forcent des détours vers des choix professionnels de circonstance.

RECOMMANDATIONS

Premièrement, à l'endroit des premiers concernés, je préconise le 'For Us By Us'

L'image d'une fenêtre qui s'étend en long et en large et derrière laquelle se trouve une table couverte de nourriture à foison, illustre clairement ce point.

Des personnes affamées, se trouvent dans cette fenêtre.

Au début, elles se présentent timidement avec assiettes et couverts en main et introduisent leur doléance : « Auriez-vous l'amabilité de nous servir une petite assiette ? Nous avons faim ».

Les jours passent mais la situation ne change pas.

À force de refus constants, l'attitude initialement passive de ces personnes qui consistait à se soumettre au statu quo, laisse peu à peu place à une attitude de réflexion, d'organisation et d'action. Ces personnes sont un peu plus rongées par la faim qui chaque jour se mue en une rogne qui gagne en puissance. Au bout de quelques semaines, ces personnes se munissent d'outils, brisent la vitre, passent de l'autre côté, s'imposent à la table et forcent les convives autour de la table à leur faire de la place pour manger.

L'Histoire correspond parfaitement à cette image : les luttes en tout genre prennent un virage considérable au moment où les personnes concernées se « lèvent », portent leurs problématiques et militent activement en vue du changement.

Il est nécessaire de sortir, de nous organiser à notre niveau, forts de notre expérience qui, avec chaque action, se métamorphose en expertise. Il faudrait également initier des réflexions qui puissent se muer un jour en solutions concrètes.

À ce sujet, des collectifs s'activent mutuellement, à Bruxelles, à la mise en place de structures autonomes qui portent les questions de la création d'une sécurité sociale pour les personnes sans-papiers, avec un accent particulier sur les femmes.

Revendications

- La création d'un accord, d'une convention-type écrite en coconstruction avec les structures concernées et spécialisées, facilitant l'investissement de logements inoccupés adaptés aux femmes et familles et offrant une intimité aux occupants.
- Une dérogation en faveur d'occupations, pour une domiciliation officielle des PESI au sein de domiciles partagés, en mettant en avant les violences inhérentes aux alternatives souterraines auxquelles sont enchaînées les PESI. Il est important de noter qu'une adresse de référence est essentielle pour la centralisation des démarches administratives liées au processus de régularisation.

- Un recensement (anonyme) des compétences, acquis, expériences professionnelles et diplômes des personnes migrantes permettrait de réunir et relier dans une banque de données les compétences et les métiers en pénurie sur le marché du travail.
- La formation et la mise en place de services spécialisés dans l'accueil des femmes sans- papiers, leur écoute et le recueil de leurs plaintes sans risque d'arrestation.

Henriette ESSAMI-KHAULLOT